



La bataille continue... afin que cette loi inique ne soit jamais appliquée

Le Conseil Constitutionnel a validé partiellement la loi comme on s'y attendait. La loi voudrait donc imposer de travailler jusqu'à 64 ans avec des trimestres en plus. Mais cette loi est un peu plus fragilisée puisque 6 articles ont été exclus par le conseil constitutionnel.

Fébrilité et peur oblige, Macron a promulgué la loi ce weekend. Il entendait ainsi tourner la page de plusieurs mois de lutte. En invitant les organisations syndicales à œuvrer, il espérait faire comme si rien ne se passait. Il s'est encore une fois trompé. Le retrait de cette loi reste à l'ordre du jour.

Aucune réunion avec ce gouvernement n'aura lieu d'ici le 1^{er} mai, que nous voulons exceptionnel. Tout est encore possible. D'ici là, de multiples actions devraient émailler les jours qui viennent partout en France. Et nous appelons à y participer massivement.

La CGT appelle à des grèves, manifestations autour du 20 avril et du 28 avril pour préparer ce grand 1^{er} mai. Notre détermination d'aller jusqu'au bout est entière.

Nous ne pouvons que regretter que Macron n'ait jamais voulu le choix de l'apaisement. Il portera ainsi la responsabilité de la radicalisation des actions qui s'annoncent.

Il faut redoubler nos efforts pour « harceler » ce gouvernement par des blocages, des manifestations à tout va, des grèves... dans toute la France. Ce mépris, cela suffit.

Macron doit être à l'écoute. Nous devons être entendus. Et nous allons tout faire pour que cela soit le cas. Et ce, au quotidien.

Non, le recul de l'âge de la retraite à 64 ans ne doit pas s'appliquer...

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Experts Auto »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes